



Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 05 AVRIL 2016

<p>Nombre de membres : 33 Nombre de présents : 25 Nombre de votants : 32</p>	<p>L'an deux mille seize, le cinq avril à la salle des fêtes de Létricourt après convocation légale, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BUZON, Président de la Communauté de Communes</p>
<p>Date de la 1ère convocation : Le 31 Mars 2016</p> <p>Date d'affichage : Le 08 Avril 2016</p> <p>Rendu exécutoire par transmission en Préfecture de Meurthe et Moselle : Le 08 Avril 2016</p>	<p>Présents titulaires : Jean Claude CRESPIY ; Philippe ARNOULD ; Daniel VILAIN ; Philippe BARTHELEMY ; Gérard LION ; Colette MOUGEOT ; Antoine PERNOT ; Daniel BALAY ; Lucien GIGLEUX ; Gérard GAY ; Philippe JOLY ; Valérie D'ELLENA PETITDANT ; Jacques FLORENTIN ; Vincent FRANCOIS ; Jean Marc IEMETTI ; Philippe GUIDON ; Christophe POLIN ; Franck BRIDARD ; Antony CAPS ; Nelly JELEN ; Nicolas LE GUERNIGOU ; Jean Noël VARLET ; Bernard BUZON ; Denis MATHIEU ; Alain CERUTTI</p> <p>Pouvoirs : Chantal CHERY donne pouvoir à Jean Noël VARLET ; Jean Claude GRASSER donne pouvoir à Lucien GIGLEUX ; Thierry COSSIAUX donne pouvoir à Philippe JOLY ; Philippe BERNARD donne pouvoir à Vincent FRANCOIS ; Renée POIRSON donne pouvoir à Antony CAPS ; Olivier MICHEL donne pouvoir à Bernard BUZON ; Daniel GEORGES donne pouvoir à Antoine PERNOT</p> <p>Titulaires excusés : Chantal CHERY ; Jean Claude GRASSER ; Thierry COSSIAUX ; Philippe BERNARD ; Renée POIRSON ; Olivier MICHEL ; Daniel GEORGES</p> <p>Suppléant absent : Christophe VIRION ; Philippe EULRY ; Brigitte STEMART ; Bruno THOLLY</p>
	<p>SECRETAIRE DE SEANCE : Lucien GIGLEUX</p>

PREAMBULE :

Bernard BUZON remercie les membres présents et indique que ce conseil est essentiellement consacré au vote du dernier budget de la collectivité avant la fusion avec la Communauté de Communes du Grand Couronné.

Il rappelle la poursuite des investissements importants tels que la réalisation du site multi accueil de Leyr, de l'école de Jeandelaincourt et de Clémery ayant un impact sur le budget général.

Le Président invite Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances à présenter les budgets primitifs.

DEBAT :

Quelques points sont soulignés et notamment l'impact du budget ZAC Communautaire de Nomeny sur l'investissement pluriannuel.

La particularité de la baisse de la dotation générale de fonctionnement de l'Etat passant de 433 000 € en 2013 à 336 000 € pour 2016.

Le particularisme relatif au financement des investissements tenant compte du dispositif de fonds de soutien public local instauré par l'Etat pour les travaux démarrant en 2016 axés sur la mobilité, la transition énergétique ou l'accessibilité.

L'incertitude de la pérennité des investissements pour 2017.

Il rappelle également l'imbrication du budget principal et des budgets annexes bâtiments relais et ZAC et indique que les budgets annexes assainissement et gestion des déchets s'alimentent par la redevance.

Les comptes administratifs seront votés ultérieurement. Les affectations provisoires deviendront définitives dès validation des comptes de gestion par la perception et quelques ajustements pourront être délibérés lors du vote des comptes administratifs et de gestion.

Délibération 20160405-01 :

Budget Général, Communauté de Communes de Seille et Mauchère : Reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2015

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2015 communiqué au Comptable,

Vu la présentation des résultats 2015 communiqué par le Comptable,

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances,

- dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif,
- constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats,

propose :

- la reprise au budget primitif 2016, des restes à réaliser 2015 suivants :
 - o 766 757.73 en dépenses d'investissement
 - o 734 392.00 en recettes d'investissement
- la reprise des résultats de l'exercice 2015 et leur affectation comme suit :
 - o 749 506.32 déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)
 - o 1 078 599.66 d'excédent de fonctionnement sont repris au budget primitif et affectés comme suit :
 - 296 727.61 d'excédent de fonctionnement sont repris et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)
 - 781 872.05 en affectation complémentaire en réserve (1068)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à l'unanimité.

Délibération 20160405-02 :

Vote du Budget Primitif 2016

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget Primitif 2016, établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2 453 066.70 € TTC

Recettes : 2 453 066.70 € TTC

Section d'Investissement :

Dépenses : 3 274 058.36 € TTC

Recettes : 3 274 058.36 € TTC

Section de Fonctionnement – dépenses – 2 453 066.70 euros - le vote a lieu par chapitre

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 418 375.00 €

Chapitre 012 – Charges de personnels et frais assimilés : 1 052 776.93 €

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 196 847.00 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 53 000.00 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 375 974.05 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes : 175 126.00 €

Chapitre 66 – Charges financières : 115 700.00 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 26 500.00 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 38 767.72 €

Section de Fonctionnement – recettes – 2 453 066.70 euros - L'examen des recettes a lieu par chapitre

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 183 020.00 €

Chapitre 70 – Produits des services, domaine et vente : 385 367.00 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 1 037 591.09 €

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 550 361.00 €

Section d'Investissement – dépenses individualisables – 1 808 088.73 euros

Le vote a lieu par opération :

Opération 9103 – Siège – Aménagement : 10 000 €

Opération 9104 – Insertion – Matériel : 18 500 €

Opération 9153 – Scolaire – Matériel écoles : 4 600 €

Opération 9221 – Pôle Musical Communautaire – Matériel : 3 500 €

Opération 9223 – Siège – Matériel informatique : 12 000 €

Opération 9227 – Scolaire – Matériel informatique : 13 400 €

Opération 9228 – Scolaire – Copieurs : 2 500 €

Opération 9254 – Scolaire – Travaux divers : 25 000 €

Opération 9260 – Scolaire – Mobilier écoles : 4 300 €

Opération 9262 – Scolaire – Matériel incendie : 15 200 €

Opération 9271 – Siège - ENR et serveur : 12 000 €

Opération 9286 – Scolaire – Ecole zone centre : 273 826.73 €

Opération 9287 – Siège – FISAC : 21 000 €

Opération 9288 – Siège – Réalisation voie verte : 150 000 €

Opération 9289 – Habitat – Disposition Habiter Mieux : 20 000 €

Opération 9290 – Petite Enfance – Site Multi-accueil : 750 000 €

Opération 9292 – Scolaire – Restructuration Brin sur Seille : 15 000 €

Opération 9293 – Restructuration de l'école de Clémery zone Nord : 171 662 €

Opération 9294 – réalisation de la voie verte de la Seille : 151 600 €

Opération 9296 – petite enfance – mobilier multi accueil Leyr : 45 000 €

Opération 9297 – Siège – PLUI : 50 000 €

Opération 9298 – Scolaire – toiture Clémery : 9 000 €

Opération 9299 – Scolaire – sanitaire école primaire de Nomeny : 30 000 €

Section d'Investissement – dépenses non individualisables – 1 465 969.63 euros

Dont Section d'Investissement – dépenses – opération pour compte de tiers 458106 - scolaire – école zone centre – 43 831 euros

Section d'Investissement – dépenses – opération pour compte de tiers 458106 - scolaire – école zone centre – 13 850 euros

Section d'Investissement – dépenses – opération pour compte de tiers 458123 – Scolaire – école Clemery – 89 938 euros

Section d'investissement – dépenses – subvention d'équipement versée – ANC – 27 000 euros

Section d'Investissement – recettes individualisables – 1 228 340.24 euros – l'examen des recettes a lieu par opération.

Section d'Investissement – recettes non individualisables – 2 045 718.12 euros – l'examen des recettes a eu lieu par chapitre.

Dont Section d'Investissement – recettes – opération pour compte de tiers 458206 – scolaire – école zone centre – 59 000 euros

Section d'Investissement – recettes – opération pour compte de tiers 458106 – scolaire – école zone centre – 13 850 euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (2 contre – 1 abstention)

DEBAT :

Le budget général est voté par chapitre.

Quelques points sont à noter :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : augmentation en raison de l'inscription de la réalisation d'une étude financière et technique dans le cadre de la fusion.

Chapitre 012 : augmentation de la masse salariale conforme au débat d'orientation budgétaire, du fait du recrutement d'un technicien assainissement dont le surcoût du poste est intégré dans la redevance et du recrutement des postes utiles à la bonne gestion du service halte-garderie, dont les coûts seront supportés par la participation des parents.

Recettes :

Diminution de la dotation globale de fonctionnement d'environ 50 000 € entre 2015 et 2016

Dépenses d'investissement :

Concernant l'opération 99299 « sanitaires de l'école de Nomeny », Philippe JOLY demande s'il ne serait pas judicieux d'inscrire une étude APS / APD en 2016 et d'inscrire les travaux pluri annuellement ceci afin de garantir une pérennité dans la rénovation.

Jean Noël VARLET est favorable à cette proposition, indique que cette possibilité avait été évoquée, mais considérant que durant plusieurs années rien n'avait été réalisé, propose d'inscrire un montant de 30 000 € dédié uniquement à des travaux afin d'avancer sur ce dossier. Toutefois il conçoit qu'il est également envisageable de réaliser une étude avec ces 30 000 € et les travaux par la suite.

Philippe JOLY suggère la réalisation d'une pré-étude et l'inscription des travaux en AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement) soulignant que des travaux pour 30 000 € ne relèveraient que de « la rustine »

Antony CAPS soutient cette proposition d'AP/CP permettant une mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux et propose de recruter un maître d'œuvre pour les études et de démarrer les travaux cette année.

Antony CAPS revient sur le vote du budget alors que les comptes administratifs et les comptes de gestion ne sont pas approuvés et s'interroge en cas d'écart entre les CA et le BP.

Nicolas LE GUERNIGOU rappelle qu'éventuellement des ajustements à la marge pourront intervenir et être proposés au vote.

Antoine PERNOT indique qu'à ce jour la perception a accepté la reprise des résultats provisoires dans l'attente du vote des comptes de gestion et précise que cette procédure est tout à fait légale.

Antony CAPS regrette que le BP ait été créé tenant compte d'une augmentation des taux. Il estime que ceci n'est pas le chemin le plus judicieux à prendre dans le cadre de la fusion et indique que la CCGC n'a pas augmenté ses taux.

Il considère que certaines opérations d'investissement auraient pu être supprimées afin de maintenir les taux et ainsi faire bénéficier les habitants de cette économie.

Il souligne également que le montant de certaines opérations non prioritaires telles l'aménagement du siège ou l'informatique du siège, pourrait servir à financer une opération d'envergure, éligible au fonds de soutien public local instauré par l'Etat.

De même, Il rappelle que dans le cadre de la fusion il est nécessaire de travailler en concertation avec la CCGC concernant le maillage scolaire. Il ne trouve pas judicieux que la CCSM investisse dans certains projets scolaires sans connaître l'avenir du maillage. Il demande un vote du budget opération par opération.

Jean Noël VARLET souligne que lors de la prochaine commission scolaire, l'ordre du jour portera principalement sur le maillage scolaire.

Bernard BUZON précise que la CCGC dispose d'une manne financière annuelle lui permettant de ne pas augmenter ses taux et qu'elle n'a pas les mêmes projets d'investissement à financer.

Bernard BUZON s'étonne également du maintien de l'opération aménagement du siège alors qu'il avait été demandé sa suppression. Il souligne que si les élus partent du principe que 2016 est une année de transition ne nécessitant pas l'amélioration de l'informatique du siège, la réflexion sur la réalisation de la voie verte centrale peut être similaire.

Antoine PERNOT indique que la rénovation des sanitaires de l'école de Nomeny est le seul projet pour lequel les élus communautaires n'ont pas débattu. Deux visions peuvent émerger ; la première de santé publique obtenant le consensus, la deuxième une vision globale de la réhabilitation de l'école.

Philippe JOLY insiste sur la nécessité de prioriser cette opération quitte à en supprimer d'autres.

Daniel VILAIN estime que l'opération relative à la restructuration de l'école de Clémery n'a pas de légitimité. En effet, on constate un non-respect du maillage scolaire qui aujourd'hui encore s'applique à tous. De plus, du fait de la fusion il n'y a pas de garantie de maintien de la compétence scolaire. Il regrette que des opérations d'un tel montant soient entérinées ainsi et exprime son désaccord.

Jean Noël VARLET rappelle que ce projet existe depuis plus d'un an, qu'il a été validé précédemment en conseil communautaire et que les travaux concernent également la mise en accessibilité du site, nécessitant une vision globale de la restructuration.

Antony CAPS pose la question des investissements scolaires à réaliser compte tenu de l'incertitude du devenir de la compétence.

Bernard BUZON indique qu'il n'est pas envisageable de faire marche arrière concernant le projet de Clémery et rappelle que des subventions ont été notifiées. Il souligne également sa volonté d'inscrire les travaux pour la rénovation des sanitaires à Nomeny en pluri annualité.

Jean Marc IEMETTI demande si des intentions de travaux d'accessibilité sont prévues pour les autres sites scolaires.

Jean Noël VARLET invite Jean Marc IEMETTI, en charge de la commission accessibilité à réunir ses membres afin de lister les éventuels travaux prévisionnels. Pour l'année 2016, seul le site de Clémery est prévu au budget.

Antoine PERNOT s'interroge sur la destination de 30 000 € proposée pour l'opération de rénovation des sanitaires à Nomeny (étude ou travaux). Si des travaux peuvent être réalisés dans cette enveloppe financière et perdurer durant 5 ans environ, il serait regrettable de s'en priver.

Antony CAPS revient sur les propos de Jacques FLORENTIN qui avait souhaité que les élus communautaires flèchent des projets éligibles au fonds de soutien local.

Jacques FLORENTIN souligne que dans le nouveau périmètre, l'instauration de la compétence scolaire sera difficile à mettre en œuvre. Cette compétence investissement scolaire va nécessairement être redistribuée aux communes.

Philippe ARNOULD rappelle que la CCGC a déjà présenté par deux fois au vote, la prise de compétence scolaire mais n'a pas obtenu la majorité.

Bernard BUZON précise que c'est la compétence complète qui a été refusée à la CCGC. La compétence bâtiment reste négociable.

Lors du dernier conseil, Jacques FLORENTIN avait présenté le dispositif de fonds de soutien de l'Etat et estime qu'il serait dommage de passer à côté. Il est conscient que l'échéance de dépôt des dossiers est fixée au 15 avril prochain mais considère que si les projets s'inscrivent dans les thématiques définies par l'Etat, il convient de solliciter une aide financière.

Bernard BUZON propose de lister les différentes opérations afin de réorganiser les priorités. Les modifications suivantes sont donc apportées :

Opération 9103 : aménagement du siège – maintien uniquement des restes à réaliser

Opération 9228 : acquisition de photocopieurs pour le scolaire – maintien uniquement des restes à réaliser. Un avenant sera demandé à l'entreprise titulaire du marché.

Les montants proposés au budget primitif non retenus par opération seront réaffectés en dépenses imprévues. Un budget supplémentaire pourra être voté tenant compte de l'évolution des notifications de subvention.

Opération 9294 : réalisation de la voie verte de la Seille – création d'une AP/CP sur deux années et inscription pour 2016 de 151 600 € TTC en dépenses et 10 000 € en recettes. La réalisation de cette opération est toutefois conditionnée à l'obtention de subventions avoisinant 80%.

Philippe JOLY souhaite savoir si le montant inscrit dans l'opération 9292 « restructuration Brin sur Seille », tient compte de la remise en état du terrain dédié à l'installation du modulaire à Jeandelaincourt.

Jean Noël VARLET indique que l'enlèvement de la fosse n'est pas prévu et qu'il conviendra donc de le prévoir lors du vote du budget supplémentaire.

Délibération 20160405-03 :

Budget Annexe « Z.A. communautaire de Nomeny » Reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2015

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2015 communiqué au Comptable,

Vu la présentation des résultats 2015 communiqué par le Comptable,

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances,

dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif, constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats,

propose :

la reprise des résultats de l'exercice 2015 et leur affectation comme suit :

243 795.90 € de déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)

30 087.49 € d'excédent de fonctionnement sont repris au BP et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002) affecté comme suit :

0 € d'excédent de fonctionnement sont repris et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

30 087.49 € en affectation complémentaire en réserve (1068)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à l'unanimité

Délibération 20160405-04 :

Vote du Budget Annexe 2016 « Z.A. Communautaire de Nomeny »

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2016 « Z.A. communautaire de Nomeny », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement – 0.00 euros – L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section de Fonctionnement – 0.00 euros – L'examen des recettes a lieu par chapitre.

Section d'Investissement – 243 795.90 euros – L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section d'Investissement – 243 795.90 euros – L'examen des recettes a lieu par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à l'unanimité

DEBAT :

Nicolas LE GUERNIGOU souligne que dans la prospective, les montants prévisionnels des déficits sont normalement à couvrir par une subvention du budget général. Précédemment l'objectif était de ne pas solder le déficit pour l'instant. Les déficits seront couverts après la fusion, la CCSM disposant de deux budgets annexes excédentaires.

Délibération 20160405-05 :

Budget Annexe « Bâtiment relais-3 » reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2015

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2015 communiqué au Comptable,

Vu la présentation des résultats 2015 communiqué par le Comptable,

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances,

- dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif,
- constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats,

propose :

- la reprise au budget primitif 2015, des restes à réaliser 2015 suivants :

- il n'y a pas de restes à réaliser
- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 et leur affectation comme suit :
 - 11 231 € de déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)
 - 33 772.75 d'excédent de fonctionnement sont repris au budget primitif et affectés comme suit :
 - 11 231.00 € d'excédent de fonctionnement sont affectés en autofinancement de la section investissement (article 1068)
 - 22541.75 € d'excédent de fonctionnement sont repris et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à l'unanimité

Délibération 20160405-06 :

Vote du Budget Annexe 2016 « Bâtiment relais - 3 »

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2016 « Bâtiment relais », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Il précise que le Budget 2016 reprend, avec anticipation, les excédents et déficits constatés 2015 tels qu'établis par le comptable public. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement - 16 750 euros en dépenses et 30 341.75 euros en recettes. L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre.

Service d'Investissement - 23 131.00 € en dépenses et 23 231.00 € en recettes- L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à l'unanimité

Délibération 20160405-07 :

Budget Annexe « Bâtiment relais-4 » reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2015

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2015 communiqué au Comptable,

Vu la présentation des résultats 2015 communiqué par le Comptable,

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances,

- dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif,
- constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats,

propose :

- la reprise au budget primitif 2016, des restes à réaliser 2015 suivants :
 - 0 € en dépenses d'investissement
 - 0 € en recettes d'investissement
- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 et leur affectation comme suit :
 - 220 906.01 € de déficit d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en dépenses d'investissement (chapitre 001)
 - 20 960.44 € d'excédent de fonctionnement sont repris et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002) et affectés comme suit :

- 0.00 € d'excédent de fonctionnement sont repris et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)
- 20 960.44 € en affectation complémentaire en réserve (1068)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à l'unanimité

Délibération 20160405-08 :

Vote du Budget Annexe 2016 renommé « Bâtiment relais - 4 et Cellules commerciales »

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2016 « Bâtiment relais », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Il précise que le Budget 2016 reprend, avec anticipation, les excédents et déficits constatés 2015 tels qu'établis par le comptable public. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement - 37 000.00 euros en dépenses et 37 000.00 euros en recettes. L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre.

Service d'Investissement - 255 761.01 euros en dépenses et 256 646.44 euros en recettes- L'examen des recettes et dépenses a lieu par chapitre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à l'unanimité

DEBAT :

Nicolas LE GUERNIGOU explique que l'équilibre du remboursement de l'emprunt se fera par l'encaissement des loyers et le déficit sera comblé lors de la vente du bâtiment.

Bernard BUZON indique qu'une délibération de mai 2014 fixait le loyer du bâtiment à 3 000 € HT.

Au dernier conseil communautaire de mars 2016, Bernard BUZON avait informé les élus qu'une entreprise (SVT) était désireuse de louer la partie stockage uniquement pour un montant de 2 000 € HT. Le PMC pouvant dispenser ses cours dans la partie bureau.

Suite à l'avis favorable des élus communautaires, une délibération devait être présentée.

Depuis le dernier conseil, une deuxième entreprise (RMI) a proposé de louer la totalité du bâtiment (stockage et bureau) pour 3 000 € HT. Reste donc le problème du PMC à reloger d'ici juin.

Une surenchère de la société SVT est intervenue proposant la location du dépôt pour 3 000 € HT et une proposition de rachat d'ici 2018 à 390 000 €, permettant ainsi au PMC d'occuper les bureaux durant un an.

Jacques FLORENTIN souligne que la situation du PMC ne doit pas rentrer dans le calcul. Il est surpris concernant le montant du rachat proposé, bien en dessous de l'estimatif fait par les services des domaines.

Bernard BUZON rappelle qu'il était initialement prévu que la société RMI s'acquitte des loyers pour 3 300 € et que lors du rachat du bâtiment, l'estimatif fixé à 500 000 € soit diminué des montants des loyers déjà versés. Il précise que les domaines avaient chiffré le bâtiment relais et les cellules à environ 1 000 000 € dont 680 000 € pour le bâtiment, subventions perçues non déduites.

Si une dérogation est accordée par les financeurs, la société SVT est favorable à un rachat du bâtiment dans les meilleurs délais.

Pour répondre à Jacques FLORENTIN concernant la rémunération de l'agence immobilière, Michaël ROSSIGNOL explique que la CCSM a signé un mandat semi exclusif et que l'agence n'est rémunérée qu'en cas de location.

Bernard BUZON propose donc, après avis favorable des élus, de retenir l'offre de location la plus avantageuse pour la CCSM, à savoir la société SVT.

Délibération 20160405-09 :

Budget Annexe « Gestion des déchets » : Reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2015

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2015 communiqué au comptable,
Vu la présentation des résultats 2015 communiqué par le Comptable,

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif,

propose :

la reprise au budget primitif 2016, des restes à réaliser 2015 suivants :
0 € en dépenses d'investissement
0 € en recettes d'investissement

la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 et leur affectation comme suit :
449 313.36 € d'excédent de fonctionnement sont repris au budget primitif et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)
163 928.20 € d'excédent d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en recettes d'investissement (chapitre 001)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à l'unanimité

Délibération 20160405-10 :

Vote du Budget Annexe 2016 Gestion des déchets »

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2016 « Gestion des Déchets », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Il précise que le Budget 2016 reprend, avec anticipation, les excédents constatés 2015 tels qu'établis par le comptable public. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 718 015.00 € TTC (dont 188 391 € frais de personnel)

Recettes : 1 199 314.36 € TTC

Section d'Investissement :

Dépenses : 30 920.00 € TTC

Recettes : 194 848.20 € TTC

Section de Fonctionnement – dépenses – 718 015.00 euros - L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section de Fonctionnement – recettes – 1 199 314.36 euros - L'examen des recettes a lieu par chapitre.

Section d'Investissement - dépenses individualisables – 20 200 euros - L'examen des dépenses a lieu par opération.

Opération 9100 – Déchetterie : 19 200 €

Opération 9405 – petit outillage : 1 000 €

Section d'Investissement - dépenses non individualisables – 10 720 euros - L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section d'Investissement - recettes individualisables – 0 euros - L'examen des recettes a eu lieu par chapitre.

Section d'Investissement - recettes non individualisables – 194 848.20 euros - L'examen des recettes a eu lieu par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité

DEBAT :

Philippe JOLY souhaite savoir si la CCSM a des informations concernant le dû de 70 000 € du SIVOM de la Natagne et Chantereine pour la collecte des déchets suite au premier rattachement des 3 communes en 2014.

Bernard BUZON indique que le Préfet va faire inscrire d'office le montant sur leur budget et restera attentif à la régularisation des comptes.

Philippe BARTHELEMY, vice-président en charge des déchets souligne que l'acquisition du camion et des bacs de collecte n'ont pas été inscrits au budget pour l'instant. Il convient au préalable d'échanger avec la CCGC, actuellement en prestations de services jusqu'en 2017.

Délibération 20160405-11 :

Budget Annexe « Assainissement » : Reprise des restes à réaliser et affectation provisoire des résultats 2015

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2015 communiqué au Comptable,

Vu la présentation des résultats 2015 communiqué par le Comptable,

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances,

- dans l'attente de l'adoption du compte de gestion du Comptable et du vote du compte administratif,
- constatant la sincérité des restes à réaliser et des résultats,

propose :

- la reprise au budget primitif 2016, des restes à réaliser 2015 suivants :
 - o 23 000,00 € en dépenses d'investissement
 - o 11 540,00 € en recettes d'investissement
- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 et leur affectation comme suit :
 - o 86 275.59 € excédent d'investissement sont repris au budget primitif et reportés en recettes d'investissement (chapitre 001)
 - o 562 323.61 € d'excédent de fonctionnement sont repris au budget primitif et reportés en recettes de fonctionnement (chapitre 002)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à l'unanimité

Délibération 20160405-12 :

Vote du Budget Annexe 2016 « Assainissement »

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2016 « Assainissement », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Il précise que le Budget 2016 reprend, avec anticipation, les excédents et déficits constatés 2015 tels qu'établis par le comptable public. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 954 106.55 € HT

Recettes : 1 301 775.75 € HT

Section d'Investissement :

Dépenses : 3 150 352.14 € HT

Recettes : 3 150 352.14 € HT

Section de Fonctionnement – dépenses – 954 106.55 euros - L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section de Fonctionnement – recettes – 1 301 775.75 euros - L'examen des recettes a lieu par chapitre.

Service d'Investissement – dépenses individualisables – 2 881 500 euros – Le vote a lieu par opération.

Opération 9102 – Etude BRIN/SEILLE : 65 000 €

Opération 9103 – Etude JEANDELAINCOURT : 5 000 €

Opération 9104 – Etude NOMENY : 5 000 €

Opération 9105 – Etude BELLEAU : 85 000 €

Opération 9106 – Etude BEY : 49 000 €

Opération 9107 – Etude CLEMERY : 45 000 €

Opération 9108 – Etude LANFROICOURT : 26 000 €

Opération 9109 – Etude LEYR : 70 000 €

Opération 9110 – Etude SIVRY : 25 000 €

Opération 9111 – Etude PHLIN : 10 000 €

Opération 9113 – Etude HAN : 10 000 €

Opération 9202 – travaux BRIN/SEILLE : 45 000 €

Opération 9203 – travaux JEANDELAINCOURT : 10 000 €

Opération 9204 – travaux NOMENY : 30 000 €

Opération 9205 – travaux BELLEAU : 11 500 €

Opération 9207 – Travaux CLEMERY : 95 000 €

Opération 9209 – Travaux LEYR : 2 265 000 €

Opération 9214 – travaux CHENICOURT : 17 000 €

Opération 9900 – Travaux divers : 4 000 €

Opération 9901 – Mobilier et Matériel informatique : 1 000 €

Opération 9902 – Logiciel de gestion technique : 8 000 €

Section d'Investissement – dépenses non individualisables : 268 852.14 €

Section d'investissement – recettes individualisables : 788 320 €

Section d'investissement – recettes non individualisables : 2 362 032.14 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité

DEBAT :

Nicolas LE GUERNIGOU souligne que lors du DOB, un emprunt prévisionnel de 1 800 000 € était prévu pour couvrir les travaux d'assainissement.

La maîtrise du budget lors de son élaboration laisse apparaître une diminution du coût estimé de l'emprunt, passant ainsi à 1 600 000 €.

Délibération 20160405-13 :

Vote du Budget Annexe 2016 « Z.A. Communautaire de Jeandelaincourt »

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le projet de Budget annexe 2016 « Z.A. communautaire de Jeandelaincourt », établi par la commission des Finances, et validé par le Bureau. Ce projet peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement – 470.00 euros – L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section de Fonctionnement – 470.00 euros – L'examen des recettes a lieu par chapitre.

Section d'Investissement – 17 814.55 euros – L'examen des dépenses a lieu par chapitre.

Section d'Investissement – 17 814.55 euros – L'examen des recettes a lieu par chapitre.

Nicolas LE GUERNIGOU rappelle la délibération du 30 juin 2015, portant clôture de ce budget annexe « ZA Communautaire de Jeandelaincourt », suite à l'abandon du projet d'aménagement.

Il explique que la trésorerie ayant indiqué récemment que la comptabilité de stock présente dans ce budget ne pouvait pas être reprise par le budget général, il convient de procéder en 2016 au vote de ce budget, tel qu'élaboré lors de son dernier exercice.

Le trésor public pourra ensuite procéder aux réaffectations nécessaires à l'établissement d'un budget de dissolution qui sera voté en 2017 afin de clôturer définitivement ce budget.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à l'unanimité

DEBAT :

Nicolas LE GUERNIGOU rappelle la clôture en juin 2015 du budget ZAC de Jeandelaincourt. Cependant, les écritures de comptabilité de stock ne pouvant être reprises sur le budget général, la perception nous demande la réouverture d'un budget, qui sera soldé par un budget de dissolution.

Délibération 20160405-14 :

Budget Général : Programme d'investissement - autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) - état de consommation des crédits

1. Autorisation de programme n°2012-04 : construction d'un site de regroupement scolaire zone centre à Jeandelaincourt (opération 9286)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2012 relative à la création d'AP/CP pour l'opération pluriannuelle « construction d'un site de regroupement zone centre » (2012-04),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 ajustant les crédits de paiement et le montant de l'AP/CP 2012-04,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mars 2014 ajustant les crédits de paiement et le montant de l'AP/CP 2012-04,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 Avril 2015 ajustant les crédits de paiement et le montant de l'AP/CP 2012-04,

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :

Exercice	2012	2013		2014	2015	2016	2017	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels 2014	249 800	147 000		1 835 000	2 321 000	88 000	222 400	4 863 200
Consommation réelle 2014				1 392 359.80				
Crédits de paiement prévisionnels 2015 ajustés				1 392 359	2 813 400	82 900	222 400	4 511 059
Consommation réelle 2015					2 646 128.16			
Crédits de paiement prévisionnels 2016 ajustés				1 392 359.80	2 646 128.16	273 826.73	247 000	4 559 315

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre – 0 abstention)

2. Autorisation de programme n°2013-05 : construction d'un site multi-accueil à Leyr, Zone Sud (opération 9290)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 d'une AP/CP 2013-05 ,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mars 2014, ajustant les crédits de paiement et le montant de l'AP/CP 2013-05

Considérant que l'opération de construction du site multi accueil nécessite une mise à jour de son phasage de réalisation, ainsi qu'une prorogation d'un an de l'AP 2013-05,

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :

Exercice	2013	2014	2015	2016	Total de l'opération
Consommation réelle 2013	299.38				
Crédits de paiement prévisionnels 2014		220 000	679 700		900 000
Consommation réelle 2014		56 664.46			
Crédits reportés sur 2015		163 336			
Crédits de paiement prévisionnels 2015 ajustés			917 600	154 800	1 129 363 €
Consommation réelle 2015			301 727.23		
Crédits reportés sur 2016			615 872.77		
Crédits de paiement prévisionnels 2016 ajustés	299.38	56 664.46	301 727.23	750 000	1 108 691

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre – 0 abstention)

3. Autorisation de programme n°2013-06: réalisation d'une voie verte à Brin sur Seille, Zone Sud (opération 9288)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 d'une AP/CP 2013-05 ,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mars 2014 d'une AP/CP 2013-05 ,

Considérant que l'opération pour la réalisation d'une voie verte à Brin sur Seille, zone Sud, nécessite une mise à jour de son phasage de réalisation, ainsi qu'une prorogation d'un an de l'AP 2013-06,

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :

Exercice	2013	2014	2015	2016	Total de l'opération
Consommation réelle 2013	1 300				
Crédits de paiement prévisionnels 2014		340 000			341 800
Consommation réelle 2014		4 227.70			
Crédits reportés sur 2015		335 772			
Crédits de paiement prévisionnels 2015 ajustés			506 000		511 528 €
Consommation réelle 2015			313 293.64		
Crédits reportés sur 2016			192 706.36		
Crédits de paiement prévisionnels 2016 ajustés	1 300	4 227.70	313 293.64	150 000	468 821.34

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre – 0 abstention)

4. Autorisation de programme n°2014-07: Dispositif Habiter Mieux (opération 9289)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mars 2014 d'une AP/CP 2014-07,

Compte tenu du décalage du démarrage de cette opération, il est proposé de prolonger la durée de l'AP/CP

Il est proposé l'état de réalisation ainsi que les ajustements suivants :

Exercice	2014	2015	2016	2017	Total de l'opération 2014/2017
Crédits de paiement 2014	10 000	10 000	10 000		30 000
Consommation réelle 2014	0				
Crédits reportés sur 2015	0				
Crédits de paiement prévisionnels 2015		10 000	10 000	10 000	30 000 €
Consommation réelle 2015		0			
Crédits reportés sur 2016		10 000			
Crédits de paiement prévisionnels 2016	0	0	20 000	10 000	30 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre – 0 abstention)

5. Autorisation de programme n°2015-01: Restructuration de l'école zone Nord à Clémery (opération 9293)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 Avril 2015 d'une AP/CP 2015-01,

Compte tenu du décalage du démarrage de cette opération, il est proposé de prolonger la durée de l'AP/CP d'une année

Exercice	2015	2016	2017	Total de l'opération 2014/2017
Crédits de paiement prévisionnels 2015	139 760	128 740		268 500 €
Consommation réelle 2015	0			
Crédits reportés sur 2016	139 760			
Crédits de paiement	0	171 662	50 000	221 662 €

prévisionnels 2016				
---------------------------	--	--	--	--

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre – 0 abstention)

6. Autorisation de programme n°2016-01: Réalisation d'une voie verte reliant Nomeny à Jeandelaincourt (opération 9294)

Il est proposé la création d'une nouvelle AP/CP pour la réalisation d'une voie verte reliant Nomeny à Jeandelaincourt :

Exercice	2015	2016	2017	Total de l'opération 2015/2017
Crédits de paiement prévisionnels 2015	44 679.00			
Consommation réelle 2015	19 597.16			
Crédits reportés sur 2016		3 600.00		
Crédits de paiement prévisionnels 2016	19 597.16	151 600.00	172 000.00	343 197.16 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions, à la majorité (1 contre – 0 abstention)

Délibération 20160405-15 :

Budget Assainissement : Programme d'investissement - autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) - état de consommation des crédits

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2013 relative à la création d'AP/CP pour l'opération pluriannuelle (2013-01, 2013-02, 2013-03),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2013 ajustant les crédits de paiement et le montant des AP/CP,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mars 2014 ajustant les crédits de paiement et le montant des AP/CP,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 avril 2015 ajustant les crédits de paiement et le montant des AP/CP,

Il est proposé les états de réalisation des opérations AP/CP ainsi que les ajustements suivants :

1. Autorisation de programme n°2012-03 : travaux assainissement Brin sur Seille (opération 9202P)

DEPENSES	2012	2013	2014	2015	2016	Total de l'opération ajustée
Transfert rond point de la Lampe – Marché D1 (B)	223 200	0	0	0		179 845
STEP – Marché D	9 000	489 000	0	0		543 150
Collecte tronçon 1 rue de Metz – Marché E	436 300	109 100	0	0		528 247
Collecte EU – Marché F	0	317 000	0	0		295 012
TOTAL HORS TAXES	668 500	915 100				1 546 254
Consommation réelle 2012	101 730					
Consommation réelle 2013		1 223 137				
Crédits reportés sur 2014			221 387			1 546 254
Consommation réelle 2014			151 782			
Crédits reportés sur 2015				72 000		1 548 849

Consommation réelle 2015				41 747.35		
Crédits reportés sur 2016	101 730	1 223 137	151 782	41 747.35	45 000	1 563 396.35

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité

2. Autorisation de programme n°2015-02 : travaux assainissement Leyr (opération 9209)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 Avril 2015, relative à la création d'AP/CP

DEPENSES hors taxes - LEYR	2015	2016	2017	2018	Total de l'opération initiale
Crédits prévisionnels	114 654	2 151 457	311 775	34 642	2 612 528 €
Consommation réelle 2015	0				
Crédits reportés sur 2016	114 654				
Crédits de paiement prévisionnels 2016	0	2 265 000	0	0	2 265 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité

3. Autorisation de programme n°2015-03 : travaux assainissement Clémery (opération 9207)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 Avril 2015, relative à la création d'AP/CP

	2015	2016	2017	2018	Total de
--	-------------	-------------	-------------	-------------	-----------------

DEPENSES hors taxes - CLEMERY					l'opération initiale
Crédits prévisionnels	4 504	467 832	957 757	630 173	2 060 266 €
Consommation réelle 2015	0				
Crédits reportés sur 2016	4 504				
Crédits de paiement prévisionnels 2016		95 000	1 965 266	0	2 060 266 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité

DEBAT :

Jacques FLORENTIN est surpris de l'inscription de 45 000 € au budget sur l'opération de Brin sur Seille. Il considère que le maître d'œuvre a été défaillant et regrette que le conseil départemental ne se soit jamais engagé par écrit sur la mauvaise réception des travaux, alors que leurs services se devaient de superviser la bonne exécution de l'ouvrage.

Bernard BUZON précise que la CCSM aurait dû réceptionner les travaux avec réserve sur la partie défectueuse, faire refaire les travaux par une autre entreprise. La somme aurait, de toute manière, été payée sauf que le résultat serait meilleur en terme de qualité.

Délibération 20160405-15

Nomination des représentants au Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence territoriale du Sud Meurthe et Moselle

Le Président rappelle la délibération du 13 mai 2014 portant nomination des représentants au SCOT.

Il explique qu'en raison de la démission d'un élu communautaire, il convient de réélire un délégué suppléant.

Il rappelle les deux délégués titulaires actuels :

Bernard BUZON

Antoine PERNOT

Le Conseil Communautaire désigne, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Monsieur CAPS Antony en qualité de de suppléant pour les représenter au Syndicat Mixte de Gestion du Schéma de Cohérence territoriale.

Délibération 20160405-16

Autorisation donnée au Président de solliciter une subvention auprès de la CAF pour la création d'un accueil périscolaire sur le site de Clémery.

Jean Noël VARLET, vice-président en charge du scolaire, rappelle que dans le cadre de sa compétence, la CCSM envisage la création d'un site de restauration scolaire ainsi que la création d'un accueil périscolaire par convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la mairie de Clémery.

Il précise que le montant estimatif des travaux au stade de l'avant-projet définitif pour la création du site périscolaire et d'une restauration scolaire s'élève à 121 214.21 € HT (maîtrise d'œuvre, études et travaux).

Compte tenu du caractère structurant de cette opération, inscrit dans le projet de territoire et dont l'objectif est de poursuivre la mise en place du maillage scolaire intercommunal, Jean Noël VARLET propose au Conseil Communautaire d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à transmettre une demande de subvention pour la création d'un accueil périscolaire :

Aux services de la CAF, au titre de la programmation 2016 et à demander une autorisation de commencement des travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à la majorité (1 abstention)

Délibération 20160405-17

Autorisation donnée au Président de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre du dispositif de soutien à l'investissement public local – programmation 2016 pour la mise en accessibilité du site scolaire à Clémery.

Jean Noël VARLET, vice-président en charge du scolaire, rappelle que dans le cadre de sa compétence, la CCSM envisage la mise en accessibilité du site scolaire à Clémery.

Il précise que le montant estimatif des travaux au stade de l'avant-projet définitif pour la mise en accessibilité du site scolaire s'élève à 278 259.66 € HT (maîtrise d'œuvre, études et travaux compris).

Compte tenu du caractère structurant de cette opération, inscrit dans le projet de territoire et dont l'objectif est de poursuivre la mise en place du maillage scolaire intercommunal et de répondre aux normes d'accessibilité, Jean Noël VARLET propose au Conseil Communautaire d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à transmettre une demande de subvention pour la mise en accessibilité :

Aux services de la PREFECTURE, au titre de la programmation 2016 – soutien à l'investissement public local – enveloppe 1 et à demander une autorisation de commencement des travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à la majorité (1 abstention)

Délibération 20160405-18

Autorisation donnée au Président de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre du dispositif de soutien à l'investissement public local – programmation 2016 pour la rénovation du bloc sanitaire de l'école primaire de regroupement de Nomeny.

Jean Noël VARLET, vice-président en charge du scolaire, rappelle que dans le cadre de sa compétence, la CCSM envisage la rénovation du bloc sanitaire de l'école primaire de regroupement de Nomeny.

Il rappelle que le bâtiment scolaire concerné est issu de la reconstruction d'après-guerre et donc ancien, équipé de sanitaires situés dans la cour, à l'extérieur, contraignant les élèves à passer dehors pour y accéder. De plus, le bloc n'étant ni chauffé, ni isolé, les élèves sont souvent réticents à l'idée de s'y rendre.

Il évoque un rapport de l'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement, daté de 2007, pointant les risques liés aux installations et aux conditions matérielles d'usage des sanitaires à l'école. Au-delà des accidents corporels susceptibles de se produire (chutes, traumatismes, etc), il a été constaté une augmentation du nombre de troubles urinaires liés à l'appréhension des élèves à utiliser des sanitaires souvent inadaptés (manque d'intimité), dégradés, voire sales.

Jean Noël VARLET propose au Conseil Communautaire un programme de rénovation du bloc sanitaire de ce bâtiment, afin de réduire les risques évoqués plus haut. Cette opération s'intègre dans un projet plus vaste de mise en accessibilité et de rénovation de l'intégralité du site.

Afin de financer ce programme de rénovation qui se déroulera sur deux années (2016 et 2017), il demande aux conseillers communautaires d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à transmettre une demande de subvention :

Aux services de la PREFECTURE, au titre de la programmation 2016 – soutien à l'investissement public local – enveloppe 2 (volet rénovation des bâtiments de services publics) et à demander une autorisation de commencement des travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et reconnu le caractère d'urgence de cette problématique relevant d'une question de santé publique, approuve cette proposition à la majorité (1 abstention)

Délibération 20160126-19

Autorisation donnée au Président de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre du dispositif de soutien à l'investissement public local, d'une voie verte centrale empruntant l'ancienne voie ferrée reliant Nomeny – Jeandelaincourt

Antoine PERNOT, vice-président, rappelle le projet d'aménagement d'une Voie Verte centrale empruntant l'itinéraire de l'ancienne voie ferrée et assurant une liaison par voie douce entre les communes de Nomeny et Jeandelaincourt.

Enrichissant le schéma d'offre de mode de déplacement doux du territoire de Seille et Mauchère, constitué des 45 km de sentiers de randonnée et de la voie verte de l'Amezule à Brin sur Seille, l'aménagement de ces 6 km de voie verte permettra également de renforcer l'attractivité touristique du territoire.

En effet, les communes de Nomeny et Jeandelaincourt disposent chacune d'atouts naturels (Pelouse calcaire du Mont Saint Jean, classée ENS, et site de mémoire des tuileries à Jeandelaincourt) et patrimonial (Château de Nomeny), ainsi que de commerces et services permettant d'organiser une offre de loisirs structurée et complète.

Les travaux d'aménagement sont estimés à 256 600 € HT (travaux – maîtrise d'œuvre – étude – hors acquisition foncière)

Considérant le caractère structurant, partagé, et intercommunal de ce projet, Il propose aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une aide financière au titre du dispositif de soutien à l'investissement public local.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité

Délibération 20160405-20

Organisation du prochain conseil communautaire

Bernard BUZON, Président de la Communauté de Communes propose, après avis favorable de l'assemblée d'organiser le prochain Conseil Communautaire en commune de RAUCOURT

Le Conseil communautaire approuve cette délibération à l'unanimité

INFORMATION GESTION DES DECHETS

DEBAT :

Philippe BARTHELEMY présente la note synthétique que servira de base pour le recrutement d'un bureau d'étude en vue de l'extension de la déchetterie. Il indique que dans le cahier des charges, le schéma ne sera pas transmis afin que le bureau d'étude retenu fasse sa propre proposition.

Il rappelle le coût prévisionnel des travaux estimé à 400 000 € HT. Une subvention de 30 % pourra être sollicitée, le reste à financer sera réparti sur 10 années.

Antony CAPS demande l'inscription de la valorisation du terrain dédié à ce projet, donné par la commune de Nomeny.

Bernard BUZON précise les dates des prochains bureaux et conseils qui seront également transmis à tous les élus communautaires par mail :

BUREAU	CONSEIL COMMUNAUTAIRE
26 avril 2016	10 mai 2016
07 juin 2016	14 juin 2016
30 août 2016	13 septembre 2016

Avant de clore la séance, le Président remercie la commune de Létrécourt pour son accueil chaleureux, rappelle que le prochain conseil communautaire se déroulera à Raucourt.